



Wallonie

Urbanisme



Avis de permis d'urbanisme

N.Réf. : URBNivelles.2023/01 – Coll. 18/03/2024-AB/sl/SU

Ittre, le 18/03/2024

Le Collège communal a pris acte en séance du 18/03/2024, du permis d'urbanisme de constructions groupées octroyé sous conditions le 04/03/2024 à BVI.EU SA % M. Geoffroy DUMONCEAU relatif à un bien sis rue du Panier Vert SN à 1400 Nivelles et, **porte à la connaissance de la population l'avis produit ci-dessous** (affiché du 20/03/2024 au 15/04/2024) :

Le dossier et l'octroi de permis peuvent être consultés durant les heures d'ouverture du service urbanisme le mercredi de 9h à 12h, ou sur demande de rendez-vous formulée auprès du service urbanisme au 067/79.43.44 ou par courriel à urbanisme@ittre.be et, le premier samedi du mois soit le 6/04/2024 de 9h à 11h à l'adresse suivante : Service Urbanisme, Rue de la Planchette 2, 1460 Ittre.

Ittre, le 19/03/24

Par le Collège :

La Directrice générale

C. SPAUTE



Le Bourgmestre

C. FAYT



« (...) »

AVIS - PERMIS URBANISME

Art. D.29-22 à D.29-26 du Livre Ier du Code de l'Environnement – Projet de catégorie B (étude d'incidences)

Objet: la construction groupée pour la réalisation, sur un terrain d'une surface de 72.550m², d'un parc PME destiné à des activités économiques mixtes comprenant la construction de 9 bâtiments incluant 70 unités de type PME/semi-industriel (artisanat, production, stockage et distribution de production) de 32 428m², 3 plateaux de bureaux de 2 268m², 408 emplacements de parking dont un parking en toiture de 50 places, une cafétéria de 244m², une conciergerie de 216 m² et une cabine réseaux ORES de 40 m².

Demandeur : BVI.EU SA % M. Geoffroy DUMONCEAU.

Adresse de l'établissement : rue du Panier Vert SN à 1400 Nivelles, parcelles cadastrées NIV III, section E, n°147K, 149D, 149E, 157D, 215, 216E, 217B, 218E, 219 et 220A.

Le Collège communal porte à la connaissance de la population que, suite à la demande de permis d'urbanisme de constructions groupées introduite par BVI.EU SA % M. Geoffroy DUMONCEAU relative à un bien sis rue du Panier Vert SN à 1400 Nivelles et visant à la construction groupée pour la réalisation, sur un terrain d'une surface de 72.550m², d'un parc PME destiné à des activités économiques mixtes comprenant la construction de 9 bâtiments incluant 70 unités de type PME/semi-industriel (artisanat, production, stockage et distribution de production) de 32 428m², 3 plateaux de bureaux de 2 268m², 408 emplacements de parking dont un parking en toiture de 50 places, une cafétéria de 244m², une conciergerie de 216 m² et une cabine réseaux ORES de 40 m², un permis d'urbanisme a été **octroyé sous conditions** par le Collège communal en date du 4 mars 2024.

Conformément aux dispositions du titre Ier de la partie III du Livre Ier du Code de l'Environnement, le texte intégral de la décision d'octroi contenant les conditions imposées, peut être consulté au Service Urbanisme sis rue de la Procession, 25 à 1400 Nivelles, du 7 mars 2024 au 27 mars 2024. La consultation a lieu les jours ouvrables du 7 mars 2024 au 27 mars 2024 uniquement sur rendez-vous (067/88.22.65) du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et le mercredi de 14h00 à 20h00. La personne souhaitant consulter le dossier les mercredis 13, 20 et 27 mars entre 16h et 20h prend rendez-vous au plus tard 24h à l'avance au 067/88.22.65 ou via urbanisme@nivelles.be. Si personne n'a pris rendez-vous, la permanence est supprimée.

Toute personne a le droit d'avoir accès au dossier dans les services de l'autorité compétente, conformément aux dispositions du titre Ier de la partie III du livre Ier du Code de l'environnement.

RECOURS

Conformément à l'article D.IV.63 du Code du Développement territorial, le demandeur peut introduire un recours motivé auprès du Gouvernement wallon par envoi à l'adresse du Directeur général de la DGO4 – Direction générale opérationnelle de l'Aménagement du Territoire, du Logement, du Patrimoine et de l'Energie, rue des Brigades d'Irlande 1 à 5100 Jambes - dans les trente jours de la réception de la décision du Collège communal visée à l'article D.IV.46 et D.IV.62 du CoDT. Le recours contient un formulaire dont le modèle est fixé par le Gouvernement wallon.

Conformément aux lois coordonnées sur le Conseil d'État, un recours peut être porté devant le Conseil d'État contre la présente décision par toute partie justifiant d'une lésion ou d'un intérêt. Le Conseil d'État, section administration, est saisi par requête écrite, signée par l'intéressé ou par son avocat, et ce dans les 60 jours de la publication, la notification ou la prise de connaissance de la décision, suivant la procédure consultable sur le site www.raadvst-consetat.be. La requête est adressée au greffe du Conseil d'État, rue de la Science 33 à 1040 Bruxelles, soit sous pli recommandé à la poste, soit suivant la procédure électronique.

Nivelles, Le 7 mars 2024.(...) ».